

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-770/SG/FP portant rectificatif à la décision n° 70-708/SG/FP mettant à la disposition du Ministre des Affaires intérieures un brigadier de police.

n° 70-770/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
25 juin 1970

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1970

Date du numéro
10 juillet 1970

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «Art. 1er . — Est constatée, pour compter du 18 mai 1970,date de son retour dans le Territoire, la mise à la disposition du Ministre des Affaires intérieures de M. Henri Naudou, brigadier de police, 3° échelon, pour servir au Commissariat central vde Djibouti. » Lire : «Art. 1er, — Est constatée, pour compter du 18 mai 1970, date de son retour dans le Territoire, la mise à la disposition du Ministre des Affaires intérieures de M. Henri Naudou, brigadier, 3° échelon, pour servir à l'encadrement de la Garde territoriale, à la Portion centrale. »